

Publié par : juridique
Date de dépôt : 17/04/2026
Date de retrait : 17/06/2026



COMMUNE DE VENELLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.**

**Séance du 14 Avril 2026
à 18h30**

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	29

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, BERNARD ROUBY, MARIE SEDANO, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, PHILIPPE PIERRE, VALERIE BUSSO, NICOLAS CONRAD, SYLVIE ANDRE, VIRGINIE GINET, ALEXANDRE JEANTHON, MARIE IACOVIELLO, ALAIN SOLAZZI, DOMINIQUE ALLIBERT, PIERRE FABRE, MARTINE HENON, THIBAUT DEMARIA, MURIEL ANDRE, OLIVIER QUADERI, BRIGITTE CORDARO-ROUY, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, STEPHANE POULAIN, ANNIE MOUTHIER, JOËL BOUC.

POUVOIRS : DAVID FERNANDEZ A DAVID THUILLIER, JEAN-CLAUDE CHIARINI A FRANCOISE WELLER, CHARLOTTE GALMICHE A MARIE SEDANO

Délibération n°

N° D2026-75

Objet

DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIERE AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) 2026 : CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE ET SES 27 LOGEMENTS : PHASE 2

Exposé des motifs :

Par courrier en date du 7 février 2020, la Gendarmerie Nationale par l'intermédiaire du commandant de groupement de gendarmerie départementale a sollicité la ville afin d'initier la réflexion pour la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie sur la commune. Les locaux de la gendarmerie actuelle (propriété communale construite en 1980) apparaissent en effet inadaptés aux besoins actuels et futurs, notamment parce que les logements de fonction y sont en nombre insuffisant et que le terrain ne permet aucune extension.

Il a donc été envisagé de déplacer la caserne sur un terrain plus vaste afin d'intégrer toutes les fonctions nécessaires à la caserne et d'y adjoindre également des logements de fonction permettant d'accueillir l'unité de Meyrargues.

La décision d'agrément de principe du Ministre de l'intérieur a été prise en date du 6 décembre 2021.

Le programme prévoit la construction d'une caserne de gendarmerie et de 27 logements de fonctions.

Une aide financière d'un montant de 100 000 € concernant une première phase de travaux d'un montant de 521 000 € HT, nous a été attribuée au titre de la DETR 2025. Nous sollicitons à nouveau une aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR 2026, pour une deuxième phase de travaux.

Le Plan de financement est le suivant :

Coût dépenses de la Phase 2 :	6 805 226.00 € HT
Financement Département 31.34 % :	2 132 614.40 € HT
Financement Etat-Gendarmerie (décret de 93-130) 14.10% :	959 676.48 € HT
Financement DETR (20 % de 6 805 226 €) PHASE 2 :	1 361 045.20 € HT
Part restant à la charge de la commune :	2 351 889.92 € HT
Total HT :	6 805 226.00 € HT

La subvention sollicitée auprès de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R 2026 est donc de 20% du montant H.T des travaux de la Phase 2 soit : **1 361 045.20 € HT.**

Visas:

Où l'exposé des motifs rapporté ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;


Le Conseil Municipal décide :

- **DE SOLLICITER** l'aide de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2026.
- **DE SOLLICITER** la prise en charge par l'Etat de 20% du montant HT de la Phase 2 de l'opération représentant 1 361 045.20 € HT.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER

Certifié affiché du	Le directeur général des services,
au	Philippe SANMARTIN 

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20260414-DM2026_0075-DE
Date de réception-préfecture : 17/04/2026

